



Avenir prêt à taux 0 et divorce

Par **armgo**, le **15/07/2016** à **12:30**

Bonjour,

Dans le cadre d'une procédure de divorce par consentement mutuel, je vais garder la maison et doit donc apparaître seule sur l'emprunt immobilier en cours, ainsi que sur un prêt à taux 0 fait par la suite pour financer des travaux sur ce bien immobilier.

Ma banque me proposait dans un premier temps de faire plutôt un rachat de crédit pour l'emprunt immobilier, plutôt qu'une désolidarisation, pour obtenir des conditions plus intéressantes. Maintenant, elle me dit que comme je souhaite conserver le prêt à taux 0, et qu'il faut donc désolidariser mon conjoint de ce prêt, je ne peux pas faire un rachat de crédit sur le bien immobilier, car le prêt à taux 0 y est lié.

Je ne comprends pas pourquoi ce lien. Le prêt à taux 0 est lié au bien immobilier et aux travaux engagés, en quoi est-il lié à son financement ? D'autant qu'avec un rachat de crédit, il existera toujours un emprunt sur le bien immobilier..Si je veux garder le prêt à taux 0, je suis donc obligée selon ma banque de passer par une demande de désolidarisation de l'emprunt immobilier et ne peut pas refaire un nouveau crédit..donc sous-entendu je ne peux pas non plus changer de banque pour l'emprunt immobilier...

Est ce vrai ? Ou puis-je trouver les informations légales à ce sujet ? Je n'ai rien trouvé dans l'offre de prêt..

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement,
AG

Par **armgo**, le **15/07/2016** à **12:48**

Donc juste une précision, c'est en fait un éco-PTZ, et pas un PTZ.

Par **Visiteur**, le **15/07/2016** à **20:17**

BONJOUR marque de politesse

C'est étonnant, pour que les prêts soient liés, il faut que cela apparaisse au niveau des conditions générales ou particulières

Si vous empruntez ailleurs, attention aux pénalités de remboursement anticipé.

Par **armgo**, le **15/07/2016** à **20:32**

Merci pour votre réponse..

Vu le taux que me proposait mon banquier (car c'est lui au départ qui m'a très fortement conseillé un rachat dans sa banque plutôt qu'un réaménagement de prêt..) et le taux que me propose la première banque venue sans aucune discussion, les pénalités de remboursement sont déjà comblées..

Pour revenir au prêt à taux 0, je pense qu'il a un peu bâclé le truc et considéré que c'était un PTZ pour le financement du bien...ce qui n'est pas le cas..

Le problème c'est qu'à chaque rendez-vous il me sort un truc nouveau, parfois contradictoire avec le rendez-vous précédent..du coup je ne sais plus quoi penser et quelles solutions je peux réellement envisagées...